
REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN PRÉSENTIEL À LA MUNICIPALITÉ

Racine, le 16 février 2022 – La Municipalité de Racine informe la population de la reprise graduelle des activités et services en présentiel.

Centre communautaire : La location de salles au centre communautaire peut reprendre à compter du 21 février. L'ensemble des consignes sanitaires en vigueur est applicable. Pour plus d'informations, contactez-nous au 450 532-2876 poste 100.

Séances du conseil municipal : Les séances en conseil pourront reprendre en présentiel dès le mois de mars 2022, selon les consignes en vigueur. La salle pourra accueillir les citoyens à 50 % de sa capacité.

Bureau municipal : Les employés du bureau municipal seront de retour en présentiel à compter du 28 février, en respect des consignes sanitaires. D'ici cette date, vous pouvez contacter les employés par courrier électronique ou par téléphone durant les heures normales du bureau, soit les lundis, mercredis et vendredis de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Paiements : Dès le 28 février, il sera possible d'effectuer des paiements en personne durant les heures normales de bureau. D'ici cette date, les citoyens souhaitant effectuer leur paiement en comptant ou par Interac pourront le faire uniquement sur rendez-vous. Communiquez avec nous au 450 532-2876 poste 100 pour procéder à la réservation.

-30-

Source :

Municipalité de Racine
secretaire@racine.ca
450 532-2876 poste 102